

Accord de mandature entre EELV Paris12 et Paris en commun (signé le 2 juin 2020)

- Sur le projet du 42/50 rue Picpus

Les Signataires s'engagent à respecter leurs réponses officielles adressées aux associations les ayant interpellées.

Les Signataires sont d'accord pour mener une véritable concertation avec les riverains, les associations et les usagers, comme prérequis à la délivrance du permis de construire, dont le périmètre de ladite concertation comprendra notamment :

- L'adéquation du projet au plan climat et la lutte contre les îlots de chaleur urbains (ICU)
- L'insertion urbaine et l'emploi éventuel du béton dans les constructions envisagées
- La réduction du nombre et la hauteur des constructions afin de ne pas surdensifier la parcelle
- La réalisation des études santé pour déterminer notamment le type de dépollution des sols
- Les performances, aux produits bio-sourcés
- Les modalités de l'installation d'une maison du projet pour réaliser la concertation publique avec les habitant.e.s, usagers et les associations de quartier.
- Les modalités d'ouverture du jardin de picpus sur le quartier et les constructions éventuelles de petites hauteurs (6 étages maximum)
- L'installation d'un tiers lieu social et solidaire temporaire sur la parcelle jusqu'au 1er coup de pioche dans les locaux de la maison du projet (La Petite Maison)
- La création d'un jardin partagé de la Sorbonne Nouvelle, des logements étudiants
- Des commerces de proximité utiles au quartier
- Des formules intergénérationnelles en co-living
- Un projet d'habitat participatif dans lequel les futurs habitant.e.s et usagers conçoivent et font réaliser leur propre habitat.
- Des réflexions pour la modification de la rue de Picpus (accès au jardin, trottoirs élargis).

Par ailleurs, les Signataires sont d'accord pour une dépollution des sols avec un curetage pour répondre aux prérogatives de la santé environnementale.

En ce qui concerne les modalités de construction, les Signataires sont d'accord pour privilégier le bio-sourcing ainsi que le réemploi des matériaux.

Les Signataires sont d'accord pour faire réaliser une mission de préfiguration en ce qui concerne les commerces et locaux d'activités, utiles aux [habitant.es](#) et usagers du quartier, dont les [étudiant.es](#). Cette mission inclura le pied d'immeuble de la Tour ONF et son affectation comme « commun de quartier » pour permettre aux [habitant.es](#) et usagers du quartier de se réunir.

Les Signataires sont d'accord pour l'ouverture au public et sur le quartier du jardin de picpus (pas de fond de parcelle). Ce jardin sera entretenu par les services de la ville.

Les Signataires sont d'accord pour l'installation intercalaire d'un tiers lieu dans la Petite maison comprenant notamment la Maison du projet.

Les Signataires sont d'accord pour que la Mairie du 12ème arrondissement ait un droit de regard et suive particulièrement le projet, sur notamment :

- les types de logements à réaliser
- l'espace petite enfance
- la trame verte entre la rue de Reuilly et la rue de Picpus, dont le cheminement sera à convenir
- l'installation de la maison de projet, lieu intercalaire pour la création du projet avec les habitants et les usagers dans la « petite maison »
- l'élargissement de trottoirs et l'extension de l'espace public et de l'espace circulé
- la réduction du nombre de « plots » et leur hauteur dans le projet actuel (maquette n°3)
- la réduction au maximum la hauteur des immeubles sur rue.